Brack vérifie l'âge à chaque commande d'articles soumis à une limite d'âge

Prise de position concernant le communiqué de presse de la Fondation pour la protection des consommateurs

Mägenwil, le 30 octobre 2026 – **La Fondation pour la protection des consommateurs a publié aujourd'hui un communiqué de presse consacré à des commandes tests de cigarettes électroniques contenant de la nicotine. Elle y cite Brack parmi onze shops en ligne qui ne respecteraient pas la loi sur les produits du tabac. Brack conteste cette présentation des faits.**

La Fondation pour la protection des consommateurs a publié aujourd'hui un communiqué de presse consacré à des commandes tests de cigarettes électroniques contenant de la nicotine. Elle y cite Brack parmi onze shops en ligne qui ne respecteraient pas la loi sur les produits du tabac. Brack conteste cette présentation des faits.

Brack contrôle l'âge de l'acheteur·se pour chaque commande d'articles soumis à une limite d'âge. Ce contrôle ne repose ni sur une simple déclaration, ni sur une fenêtre contextuelle, ni sur la saisie d'une date de naissance. Il s'effectue en arrière-plan: le nom et l'adresse sont comparés aux données d'une société externe de renseignements économiques. Si la majorité ne peut pas être confirmée, la commande est suspendue et Brack exige une copie de pièce d'identité. Cette procédure conduit chaque année au refus de plusieurs centaines de commandes.

Comme la fondation l'indique elle-même dans son communiqué, les commandes tests ont été passées en utilisant le nom de famille et l'adresse d'une personne majeure. Le système de Brack a vérifié, à partir de ces informations, qu'il s'agissait d'une personne majeure. Le test met ainsi en lumière une limite inhérente à tout contrôle fondé sur le nom et l'adresse: une personne qui passe commande sous l'identité d'un adulte et intercepte le colis à son

adresse échappe à cette vérification. En revanche, il est inexact d'affirmer que Brack n'exigerait aucune preuve d'âge efficace ou qu'une date de naissance inventée suffirait à tromper son système.

«Nous prenons au sérieux la limite mise en évidence par ce test, a déclaré Stefan Fraude, CEO de Brack.Alltron. C'est pourquoi nous introduisons un contrôle de l'âge qui obligera les client·e·s à prouver leur majorité au moyen d'une pièce d'identité. La mise en œuvre est en cours et le déploiement est prévu pour le premier trimestre 2027.» D'ici là, Brack étudie des mesures supplémentaires pour sécuriser davantage la commande d'articles soumis à une limite d'âge.

Le communiqué de presse de la Fondation pour la protection des consommateurs peut être consulté ici.

À propos

Brack.Alltron – ensemble, nous façonnons le commerce de demain.

Brack.Alltron se compose des marques commerciales Alltron, Brack, Brack Business, DayDeal et Jamei ainsi que du prestataire de services logistiques Brack.Alltron Logistik. Le groupe compte aujourd'hui 1292 collaborateurs.trices et a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires d'environ 1,16 milliard de francs suisses.

www.brackalltron.ch

Relations presse

Lukas Keller
Lead PR & Newsroom
publicrelations@brackalltron.ch
056 200 69 58

Lien vers cette page

https://newsroom.brackalltron.ch/274005-brack-verifie-l-age-a-chaque-commande-d-articles-soumis-a-une-limite-d-age/